

# Conditions Générales de Location

## La Réservation :

La réservation ne pourra être traitée qu'à réception du contrat de location accompagné d'un acompte dont le montant est calculé en fonction du type de location :

- Pour la réservation d'un **hébergement** : 200€ par semaine de location + 20 € de frais de dossier + les frais d'assurance annulation et interruption (facultative).
- Pour la réservation d'un **week-end** : la totalité + 10€ de frais de dossier + les frais d'assurance annulation et interruption (facultative).

La réservation devient définitive dès qu'elle a fait l'objet d'une confirmation écrite de notre part. La réservation est nominative, il est interdit de sous-louer ou de céder à un tiers. Toute modification du contrat pouvant entraîner la variation du montant des redevances en plus ou en moins, doit être signalée et ne sera effective qu'après accord du gestionnaire. En cas de déclaration inexacte, le contrat sera résilié de plein droit et les sommes versées resteront acquises au camping.

**Note** : les mineurs non accompagnés par leurs parents ne seront pas admis.

## Les modalités de paiement :

Accompagné du contrat de réservation signé : par chèque bancaire ou CCP, mandat postal, chèques vacances ANCV (en entier avec talon du haut), ou par carte bancaire (16 chiffres + date d'expiration + le cryptogramme) pour les réservations par fax, téléphone ou internet.

## Le solde des séjours :

Le règlement du solde s'effectue comme suit:

- pour les locations : intégralité du solde à payer 30 jours avant votre arrivée \*,

\*Si vous réservez moins de 30 jours avant votre arrivée, le séjour devra être réglé en totalité à la réservation

**Attention** : vous ne recevrez aucun rappel de règlement. A réception de votre règlement du solde, nous vous ferons parvenir le bon de séjour. En l'absence du règlement de ce solde dans les délais précités, la location sera considérée comme annulée d'office et toutes les sommes versées resteront acquises au camping

## Les Tarifs :

Ils comprennent :

- La location de l'emplacement ou de l'hébergement (pour le nombre de personnes indiqué, un bébé comptant pour une personne),
- la fourniture en gaz et électricité pour les hébergements,
- l'accès aux piscines (réservé exclusivement à la clientèle du camping), aux aires de jeux, aux sanitaires communs, certaines activités...

Ils ne comprennent pas :

- Les frais de dossier,
- l'assurance annulation et interruption,
- la TAXE DE SEJOUR (cette taxe municipale est obligatoire et est perçue avec le solde, au tarif en vigueur et pendant la période de perception),
- les suppléments tels que : les animaux, certaines activités, la location de linge, le nettoyage de la location en fin de séjour, les locations diverses (vélos, karts...),
- les cautions pour les locations demandées en garantie d'une restitution de la location en BON ETAT (250 € restitués lors du départ après inventaire, sous réserve de matériel manquant ou détérioré).

## Cautions

### a) pour les locations

Une caution de 200 € vous sera demandée le jour de votre arrivée, en garantie d'une restitution de l'hébergement en bon

état, ainsi qu'une caution supplémentaire de 50 € en garantie d'une restitution de l'hébergement en parfait état de propreté.

Un contrôle de l'hébergement est effectué avant chaque arrivée par le personnel du camping. Nous vous remettons à l'arrivée une fiche de contrôle à renseigner et à retourner à la réception sous 24 heures. Le jour de votre départ, nous vous demandons de respecter les consignes (faire le ménage, dégivrer et nettoyer le réfrigérateur, vaisselle propre et essuyée...).

La veille de votre départ, il vous sera demandé de prendre rendez-vous pour convenir de l'heure de l'état des lieux de sortie. Un personnel du camping effectuera un contrôle de votre location, et les cautions vous seront restituées (en juillet/août).

## Divers : Barbecue, Piscines, Animaux, Terrains de jeux, Circulation Prise de vue...

- Seuls les barbecues à gaz sont autorisés.
- Les enfants doivent être accompagnés d'un adulte. La piscine est exclusivement réservée à notre clientèle. L'accès est interdit aux visiteurs.
- Les shorts de bains sont strictement interdits dans l'espace aquatique.
- Les animaux sont acceptés moyennant une redevance. Ils doivent être tenus en laisse, tatoués et vaccinés. Leur carnet de santé vous sera demandé le jour de votre arrivée. Les chiens de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégories sont interdits. Ils ne doivent être laissés en liberté, ni même enfermés en l'absence de leurs maîtres qui en sont civilement responsables.
- Les ballons « type foot cuir » sont strictement interdits dans l'enceinte du camping.
- La circulation est limitée à 10 km/h dans l'enceinte du camping. Pour des raisons de sécurité, la circulation est interdite la nuit (horaires précisées à l'entrée).
- Nous pouvons être amenés à vous photographier ainsi que votre famille pour les besoins publicitaires de nos campings. Si vous ne le souhaitez pas, il vous faudra nous le notifier par courrier recommandé avant votre arrivée.

## Arrivée retardée - départ anticipé

Le gestionnaire du camping doit être avisé par écrit (email ou courrier) de tout retard éventuel de votre arrivée, afin de conserver votre location d'emplacement ou d'hébergement. Sans nouvelles de votre part 24 heures après la date d'arrivée prévue, il se réserve le droit de disposer de l'emplacement prévu.

Il n'y a aucun remboursement, ni aucune réduction dans le cas d'une arrivée retardée ou d'un départ anticipé quelles qu'en soient les raisons. Le règlement de la totalité des jours et/ou nuitées réservés est dû en intégrité au camping.

## Assurance annulation et interruption CAMPEZ-COUVERT (facultative)

Aucun remboursement des sommes versées ne sera possible si vous ne souscrivez pas au forfait Assurance annulation et interruption. Nous vous recommandons de souscrire la garantie assurance CAMPEZ-COUVERT d'un montant de :

- 4% du montant de la réservation (15€ minimum) (hors frais de dossier & taxes de séjour).

\* En cas d'annulation ou d'interruption de séjour, la responsabilité du camping ne saurait être engagée. De ce fait, cela ne donnera lieu à aucun remboursement de la part du camping.

\* La prime d'assurance doit être payée intégralement à la réservation du séjour et est non remboursable.

\* L'assurance annulation et interruption rembourse l'intégralité des sommes versées avant l'arrivée du séjour et le montant du séjour non utilisé au prorata temporis en cas de retour prématuré. (Hors frais de dossier et taxes de séjour).

\* En cas de sinistre, vous devez aviser la compagnie sous 5 jours.

\* Les conditions générales d'annulation complètes sont disponibles sur simple demande ou consultables en ligne sur <http://www.campez-couvert.com>